

Note - Description du process PRO - Pour les anims pro
à l'intention des animateur.rices professionnel.les de la communauté d'Eau'Dyssée

Pour rappel, afin d'animer en tant qu'animateur.rice professionnel.le, c'est à dire être en capacité soit de facturer une prestation "Animation de la Fresque de l'Eau" (avec une réversion de 10% du chiffres d'affaires total facturé au client correspondant aux droits d'utilisation à Eau'Dyssée) ou bien de postuler aux opportunités professionnelles apportées par Eau'Dyssée, il est nécessaire d'être **Niveau Rivière ou Fleuve**.

Afin de répartir le plus équitablement l'ensemble des opportunités professionnelles reçues par l'association, Eau'Dyssée propose à compter de Janvier 2025, la mise en place d'**un système d'attribution des prestations** afin d'essayer d'atteindre une répartition plus juste et équitable.

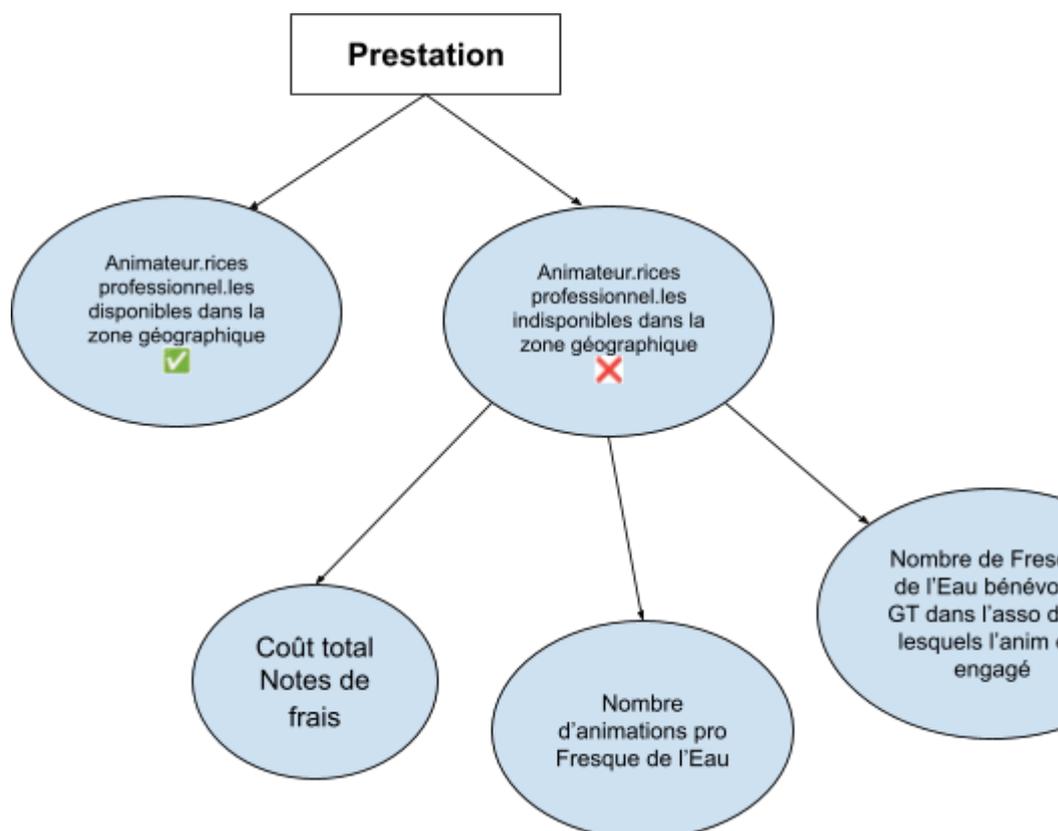
Vous trouverez [ICI](#) , le tableau des prestations qui référencent l'ensemble des prestations en cours ou à venir.

Si vous souhaitez postuler à une des prestations, vous êtes invités à compléter ce Google Form : [CLIQUEZ ICI](#) qui a pour objectif de permettre une répartition de l'ensemble des prestations professionnelles.

⚠ Vous devez compléter **un formulaire pour une prestation**. *Si vous souhaitez candidater à 3 prestations, vous devez compléter 3 formulaires.*

*Le tableau de référencement des prestations et le google form sont également accessibles dans votre **espace pro** depuis l'espace Eau'Dyssée.*

Organigramme du mode d'attribution :



A noter - Neutralité de la répartition des opportunités professionnelles :

A titre informatif, les personnes en charge de répartir les opportunités pro (Camille Baude (coordinatrice Eau'Dyssée) & Isabelle (Freelance Gestion Admin & Financière)) ne sont pas animatrices pro et ne sont pas éligibles à elle-même animer professionnellement La Fresque de l'Eau.

Reversement des 10% de droits d'utilisation de la Fresque de l'Eau

👉 Lorsque l'opportunité professionnelle est apportée par Eau'Dyssée, vous n'avez pas à reverser de droits d'utilisation.

👉 Lorsqu'en tant qu'indépendant.e/structure, vous facturez votre client pour l'animation d'un atelier tel que la Fresque de l'Eau, vous devez reverser 10% de droits d'utilisation à Eau'Dyssée en réalisant un virement bancaire à l'association.

Merci de vous rendre sur le formulaire dédié à ce sujet : [Formulaire Droits de réversion 10%](#)